



321 rue de Londres

Z.I. les Estaches

62730 LES ATTAQUES

 **03.21.85.53.10**

 **admin@sira-eau.fr**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
(RPQS)**

EXERCICE 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

Chapitre 1. Caractérisation technique du service	4
Article 1. Présentation du territoire desservi	4
Article 2. Mode de gestion du service	5
Article 3. Présentation du Service	5
a) Service Régie :	5
b) Service d'Astreinte :	6
c) Service à la Clientèle :	6
d) Service Facturation :	6
Article 4. Estimation de la population desservie (D201.0)	6
Article 5. Nombre d'abonnés	7
Article 6. Volumes Facturés	8
Article 7. Détail des imports et exports d'effluents.....	9
Article 8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
Article 9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	9
Article 10. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
Article 11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	14
a) Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	14
b) Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	15
Chapitre 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
Article 1. Modalités de tarification	16
Article 2. Facture d'assainissement type (D204.0)	17
Article 3. Recettes.....	18
a) Recettes de la collectivité :	18
Chapitre 3. Indicateurs de performance.....	19
Article 1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)	20

Article 3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	21
Article 4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	22
Article 5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	22
Article 6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	23
Article 7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	25
Article 8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	26
Article 9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	27
Article 10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .	28
Article 11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	28
Article 12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	30
Article 13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	30
Article 14. Taux de réclamations (P258.1)	31
Chapitre 4. Financement des investissements.....	32
Article 1. Montants financiers.....	32
Article 2. État de la dette du service.....	32
Article 3. Amortissements	32
Article 4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	33
Article 5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	33
Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	34
Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	34
Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs	35

Chapitre 1. Caractérisation technique du service

Article 1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☐ Communal

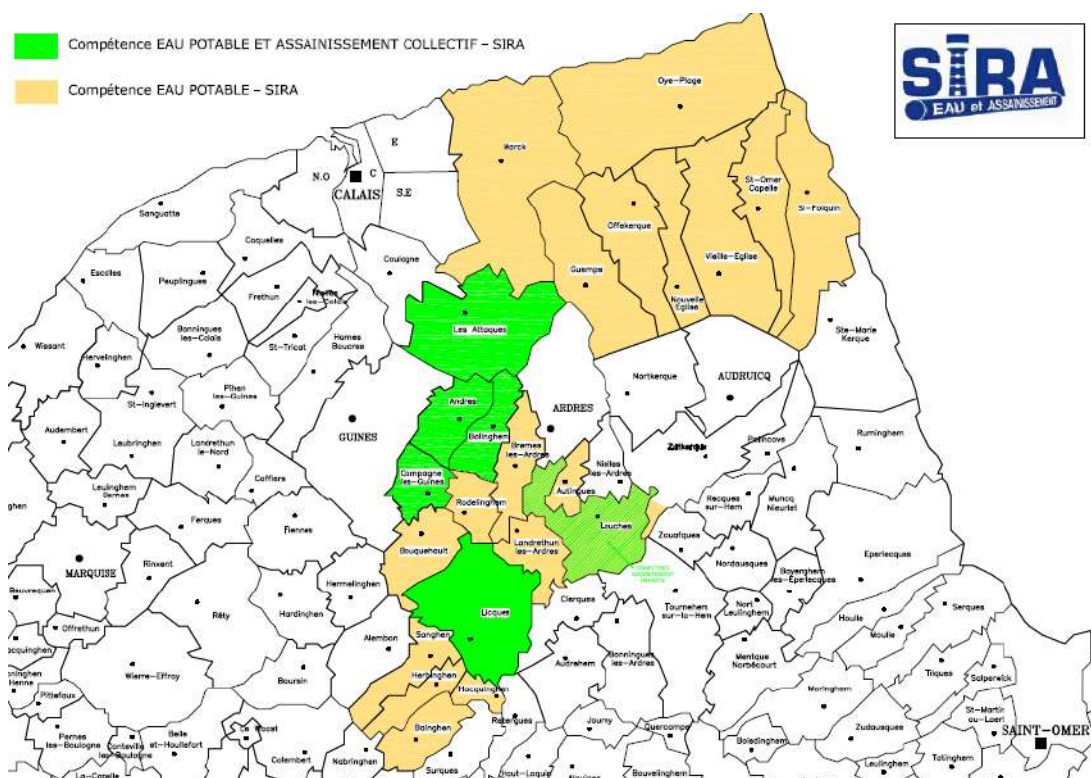
☒ Intercommunal

- ✓ Nom de la collectivité : **SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres)**
- ✓ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- ✓ Compétences liées au service :

	Oui	Non	Remarques
Collecte	☒	☐	
Transport	☒	☐	
Dépollution	☒	☐	
Contrôle de raccordement	☒	☐	
Elimination des boues produites	☒	☐	
Et à la demande des propriétaires :	▪ Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ▪ Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		

- ✓ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Andres, Balinghem, Campagne-lès-Guines, Les Attaques, Licques et Louches (une partie)



Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr

- ✓ Existence d'une CCSPL : ☐ OUI ☒ **NON**
 (Commission consultative des services publics locaux)
- ✓ Existence d'un zonage : ☒ **OUI** ☐ NON
- ✓ Existence d'un règlement de service : ☒ **OUI, date d'approbation : 10/08/2017**
Révision le : 02/10/2023
☐ NON

Article 2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en : ☒ **Régie**
- ☐ Régie avec prestataire de service
- ☐ Régie intéressée
- ☐ Gérance
- ☐ Délégation de service public : affermage
- ☐ Délégation de service public : concession

Article 3. Présentation du Service

a) Service Régie :

Entièrement dédiées sur les 6 communes, les équipes de la Régie permettent de réaliser des interventions rapides et s'engagent à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- ✚ Un contrôle régulier des stations d'épuration avec de nombreuses analyses de la qualité d'épuration des eaux usées, analyses effectuées en lien avec les services de la police de l'Eau dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- ✚ Un accueil téléphonique au 03 21 85 53 10 pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'assainissement,
- ✚ Une réponse écrite à vos courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité du service ou sur tout type de démarche.
- ✚ Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'assainissement collectif ou d'un autre projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif (ex : lotissement).

b) Service d'Astreinte :

Le SIRA dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 assuré par les agents de la régie (numéro = 06.72.96.78.30) Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

c) Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le site internet www.sira-eau.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

d) Service Facturation :

1 seule facture annuelle est envoyée aux abonnés. Les factures d'eau sont établies par le SIRA et adressées aux abonnés par le biais du Trésor Public. Depuis le 01/01/2023, les factures sont adressées par le Service de Gestion Comptable de CALAIS.

La mensualisation est opérationnelle pour l'ensemble des communes concernées par la part assainissement.

Article 4. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3641 habitants en 2025 (3503 en 2024).

DONNEES RPQS ASSAINISSEMENT 2025		
	2024	2025
Nbre d'abonnés Eau =	16 516	16 610
Population RPQS EAU =	36 972	37 516
Ratio Hab/abonné =	2,24	2,26
Nbre d'abonnés Assainissement =	1 565	1 612
Estimation Population desservie Assainissement =	3 503	3 641

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2025	Ratio Habitant/Abonné (Donnée RPQS Eau 2025)	Estimation Population desservie au 31/12/2025
Licques	314	2,26	709
Balinghem	227		513
Les Attaques	432		976
Andres	441		996
Campagne-Les-Guines	150		339
Louches	48		108
Total	1612	/	3641

Article 5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1612 abonnés au 31/12/25 (1565 au 31/12/24).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Licques	309	314	+ 1,62 %
Balinghem	217	227	+ 4,61 %
Les Attaques	446	432	- 3,14 %
Andres	440	441	+ 0,23 %
Campagne Les Guines	105	150	+ 42,86 %
Louches	48	48	0,00 %
Total	1565	1612	+ 3,00 %

STEP LES ATTAQUES				
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2024	Nbre d'abonnés au 31/12/2025	Estimation Population desservie au 31/12/2024	Estimation Population desservie au 31/12/2025
Balinghem	217	227	486	513
Les Attaques	446	432	998	976
Andres	440	441	985	996
Total	1103	1100	2469	2485

STEP LICQUES				
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2024	Nbre d'abonnés au 31/12/2025	Estimation Population desservie au 31/12/2024	Estimation Population desservie au 31/12/2025
Licques	309	314	692	709
Total	309	314	692	709
STEP CAMPAGNE-LES GUINES				
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2024	Nbre d'abonnés au 31/12/2025	Estimation Population desservie au 31/12/2024	Estimation Population desservie au 31/12/2025
Campagne-Les-Guines	105	150	235	339
Total	105	150	235	339
MICRO-STATION LOUCHES				
Commune	Nbre d'abonnés au 31/12/2024	Nbre d'abonnés au 31/12/2025	Estimation Population desservie au 31/12/2024	Estimation Population desservie au 31/12/2025
Louches	48	48	105	108
Total	48	48	105	108

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2781.

Article 6. Volumes Facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	123 409 m3	131 747 m3	+ 6.76 %
Abonnés non domestiques	/	/	/
Total des volumes facturés aux abonnés	123 409 m3	131 747 m3	+ 6.76 %

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement a facturé sur les 6 communes 131 747 m3 en 2025 (contre 123 409 m3 en 2024)

Article 7. Détail des imports et exports d'effluents.

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice [N-1] en m3	Volumes exportés durant l'exercice [N] en m3	Variation en %
	0	0	0
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice [N-1] en m3	Volumes importés durant l'exercice [N] en m3	Variation en %
	0	0	0
Total des volumes importés			

Article 8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/18 : 0 au 31/12/25 (0 au 31/12/24).

Article 9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

	Linéaire 2024	Linéaire 2025	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	26 162 m	26 162 m	/
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	3 020 m	4 391 m	+ 45.40 %
STEP LICQUES	7 169 m	7 169 m	/
MICRO-STATION LOUCHES	890 m	890 m	/
Linéaire Total =	37 241 m	38 612 m ⁽¹⁾	/

⁽¹⁾ = Le linéaire 2025 prend en compte les travaux sur la rue Anglaise et la rue du Berck à CAMPAGNE-LES-GUINES

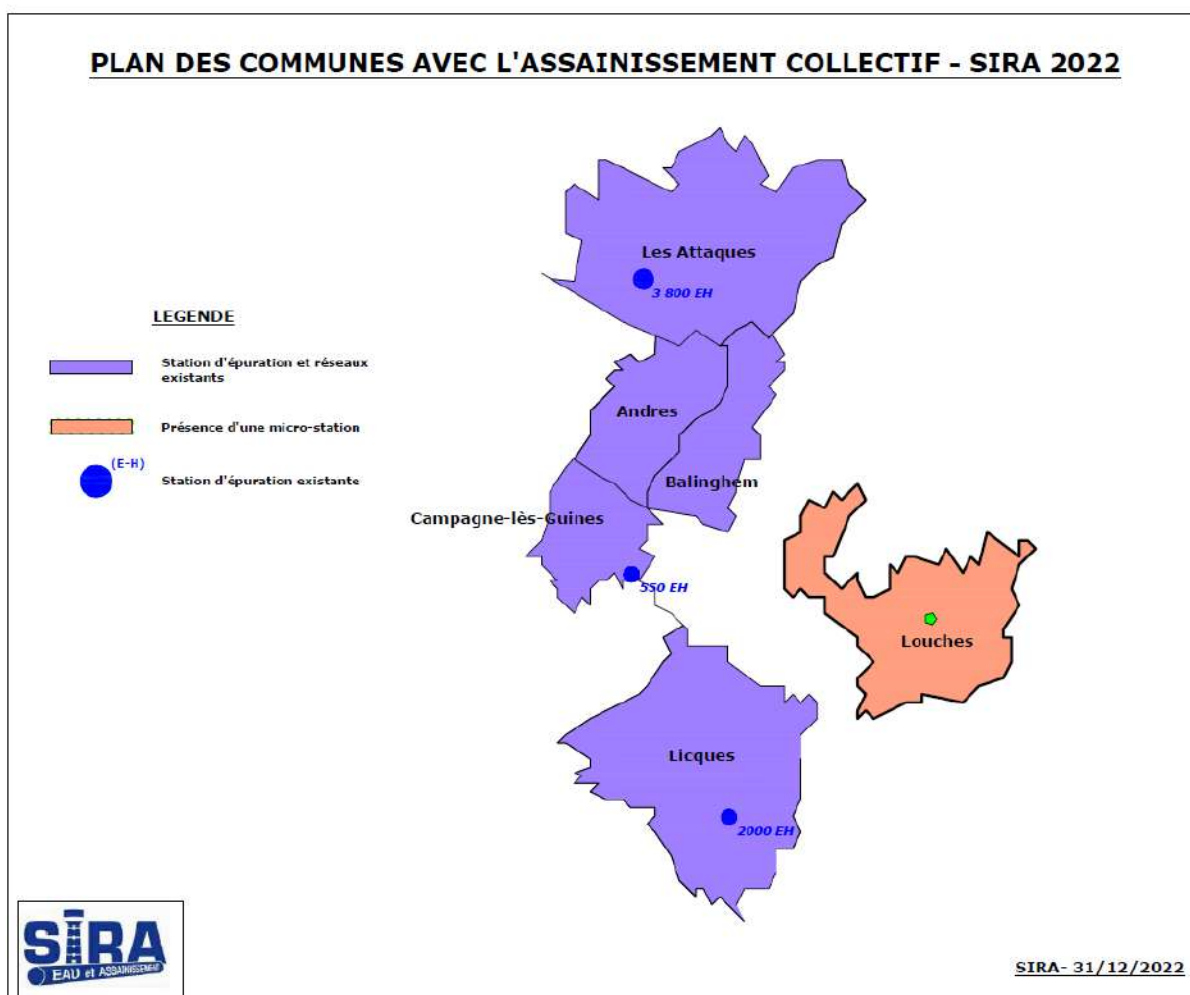
Soit un linéaire de collecte total de 38,612 km au 31/12/2025 (37,241 km au 31/12/24).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
/		
/		

Article 10. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) et 1 Micro-Station qui assurent le traitement des eaux usées :



STEU N°1 : LES ATTAQUES CODE SANDRE DE LA STATION : 014025900000						
Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées			
Commune d'implantation			Les Attaques			
			Lieu-dit Chemin du Vinfil			
Code SANDRE			014 025 900 000			
Capacité nominale STEU en EH (1)			3 800 EH			
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2024			1 103 abonnés			
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2024			2 469 habitants			
Débit de référence journalier admissible en m3/j			532 m3/j			
Débit de pointe admissible en m3/h			56 m3/h			
Caractéristiques techniques						
Arrêté Préfectoral		Autorisation en date du 27/06/2024 (remplace celui du 24/03/2004)				
Milieu récepteur du rejet		Canal de Calais				
Capacité nominale (Charges polluante)	DBO5	228 kg/jour				
	DCO	456 kg/jour				
	MES	266 kg/jour				
	NGL	46 kg/jour				
	Pt	11 kg/jour				
Prescriptions de rejet						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)	
DBO5	25		ou		80	
DCO	125		ou		75	
MES	35		ou		90	
NGL	15		ou		70	
Pt	2		ou		80	
Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2025						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
		Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)
MOYENNE ANNUELLE		97 %	91 %	87 %	88 %	50 %
(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique						

STEU N°2 : LICQUES CODE SANDRE DE LA STATION : 010825300000						
Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées			
Commune d'implantation			LICQUES			
			Rue de Cahen			
Code SANDRE			010 825 300 000			
Capacité nominale STEU en EH (1)			1 800 EH			
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2024			309 abonnés			
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2024			692 habitants			
Débit de référence journalier admissible en m3/j			240 m3/j			
Débit de pointe admissible en m3/h			30 m3/h			
Caractéristiques techniques						
Arrêté Préfectoral		Autorisation en date du 18/04/2024 (remplace celui du 28/01/2011)				
Milieu récepteur du rejet		Le ruisseau "Sanghen" - Affluent de la Hem				
Capacité nominale (Charges polluante)	DBO5	108 kg/jour				
	DCO	240 kg/jour				
	MES	140 kg/jour				
	NGL	24 kg/jour				
	Pt	6 kg/jour				
Prescriptions de rejet						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)	
DBO5	20		ou		80	
DCO	90		ou		80	
MES	30		ou		90	
NGL	15		ou		70	
Pt	2		ou		80	
Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2025						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
		Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)
MOYENNE ANNUELLE		91 %	87 %	81 %	92 %	78 %
(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique						

STEU N°3 : CAMPAGNE-LES-GUINES CODE SANDRE DE LA STATION : 010826600000						
Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées			
Commune d'implantation			CAMPAGNE-LES-GUINES			
			RD248			
Code SANDRE			010 826 600 000			
Capacité nominale STEU en EH (1)			550 EH			
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2024			105 abonnés			
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2024			235 habitants			
Débit de référence journalier admissible en m3/j			80 m3/j			
Débit de pointe admissible en m3/h			9 m3/h			
Caractéristiques techniques						
Arrêté Préfectoral		Autorisation en date du 18/12/2023				
Milieu récepteur du rejet		Bassin d'infiltration sur site				
Capacité nominale (Charges polluante)	DBO5	33 kg/jour				
	DCO	66 kg/jour				
	MES	39 kg/jour				
	NGL	7 kg/jour				
	Pt	2 kg/jour				
Prescriptions de rejet						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)		
DBO5	20		ou	80		
DCO	90		ou	80		
MES	30		ou	90		
NGL	20		ou	70		
Pt	/		ou	/		
Charges reçues par l'ouvrage = Données du Bilan Annuel d'Autosurveillance 2025						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
		Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)	Rend (%)
MOYENNE ANNUELLE		93 %	86 %	92 %	70 %	/
(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique						

MICRO-STATION LOUCHES		
Caractéristiques générales		
Type de traitement (cf. annexe)	MICRO-STATION	
Commune d'implantation	LOUCHES	
	IMPASSE DES NOYELLES	
Capacité nominale STEU en EH (1)	EN COURS DE CALCUL	
Nombre d'abonnés raccordés au 31/12/2022	48 abonnés	
Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2022	107 habitants	
Type ou Modèle	Micro-station à procédé Bioclere	
Description	Lit Bactérien à ruissellement et recirculation	
Prescriptions de rejet		
Qualités de rejet	Référence =	Arrêté du 06 Mai 1996
	DBO5 =	< 40 mg/l
	MES	< 30 mg/l
	La fraction organique, après décantation 2 heures, de la DCO et du N-NTK de l'effluent est biodégradable en milieu aérobie.	

Article 11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

a) Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er Janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 (en tMS)	Exercice 2025 (en tMS)	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	48,5	48,5	/
STEP LICQUES	14,8	19,8	+33.78 %
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	0,3	0,4	/
MICRO-STATION LOUCHES	0	0	/
Total des Boues produites =	63,7	68,7	+ 7,81 %

Les ouvrages d'épuration du service assainissement ont produit 68,7 Tonnes de boues sur l'exercice 2025 (63,7 tMS pour l'exercice 2024).

b) Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er Janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 (en tMS)	Exercice 2025 (en tMS)	Variation en %
STEP LES ATTAQUES	48,5	48,5	/
STEP LICQUES	14,8	19,8	+33.78 %
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	0,3	0,4	/
MICRO-STATION LOUCHES	0	0	/
Total des Boues produites =	63,7	68,7	+ 7,81 %

**68.7 Tonnes de boues ont été évacuées sur l'exercice 2025
(63.7 tMS pour l'exercice 2024).**



STEP DE LES ATTAQUES

STEP DE LICQUES



STEP DE CAMPAGNE-LES-GUINES

Chapitre 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Article 1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service :		/	/
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PFAC) :		2 200 € H.T.	2 200 € H.T.
Participation aux frais de branchement :		selon métré	selon métré
Part de la Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	75,25 € H.T.	75,25 € H.T.
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	Tranche 1 : 0 à [.....] m3	1,98 €/m3 H.T.	2,2590 €/m3 H.T.
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m3	/	/
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m3	/	/
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m3	/	/
Autres :			
Part du Délégué (en cas de délégation du service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (1)	/	/
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	Tranche 1 : 0 à [.....] m3	/	/
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m3	/	/
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m3	/	/
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m3	/	/
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5 %) ⁽²⁾	10%	10%
Redevances	Nouvelle redevance performance (Agence de l'Eau)	0,20 €/m3 H.T.	0,03 €/m3 H.T.
	VNF rejet :	/	/
	Autres :	/	/

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la délibération du 10/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Article 2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Tarifs	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	75,25 €	75,25 €	/
Part proportionnelle (€ H.T./m3)	1,98 €/m3	2,2590 €/m3	+ 14,09 %
Montant H.T. de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité =	312,85 €	346,33 €	+ 10,70 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	/	/	/
Taxes et redevances			
Redevance de Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	24,00 €	3,60 €	- 85,00 %
VNF rejet :	/	/	/
Autres : _____	/	/	/
TVA (10%) =	33,69 €	34,99 €	+ 3,88 %
Montant HT de la facture de 120 m3 =	336,85 €	349,93 €	+ 3,88 %
TOTAL TTC	370,54 €	384,92 €	+ 3,88 %
<i>ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.</i>			

	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025	Variation en %
Prix TTC au m3 abonnement et taxes compris pour une facture de 120 m3 pour la part ASSAINISSEMENT	3,09 €/m3	3,21 €/m3	+ 3,88 %

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 131 747 m3 en 2025 (contre 123 409 m3 en 2024)

Article 3. Recettes

a) Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation en %
Redevance d'assainissement collectif	367 783 €	423 371 €	+15.11 %
Redevance Modernisation des réseaux	22 267 €	/	
Autres prestations de services	21 172 €	10 427 €	- 50.75 %
Redevance eaux usées usage non domestique	/	/	
Recette pour boues et effluents importés	/	/	
Régularisations (+/-)	/	/	
Total recettes de facturation	411 222 €	433 798 €	+ 5,49 %
Recettes de raccordement	/	/	
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau	18 739 €	/	
Contribution au titre des eaux pluviales	/	/	
Recettes liées aux travaux (Subvention raccordement Agence de l'Eau)	14 475 €	12 068 €	-16.63 %
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	
Autres recettes (préciser) = PFAC	61 762 €	16 662 €	-73.02 %
Total autres recettes	/	/	
Total des recettes	506 198 €	462 529 €	- 8.62 %

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : /

Recettes globales :

RECETTES GLOBALES	Total au 31/12/2024	Total au 31/12/2025	Variation en %
Total des recettes	506 198 €	462 529 €	-8.62 %

Total des recettes au 31/12/25 = 462 529 € (506 198 € au 31/12/24).

Chapitre 3. Indicateurs de performance

Article 1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées ainsi :

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{1\,612}{3\,670} \times 100 = 43,9 \%$$

Pour l'année 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 43,90 % (contre 41,8 % en 2024)

Commune	Nombre d'abonnés à l'Assainissement au 31/12/2024	Nombre d'abonnés à l'Eau Potable au 31/12/2024	Taux de desserte par les réseaux Eaux Usées	Nombre d'abonnés à l'Assainissement au 31/12/2025	Nombre d'abonnés à l'Eau Potable au 31/12/2025	Taux de desserte par les réseaux Eaux Usées
Licques	309	807	38,3 %	314	803	39,1%
Balinghem	217	645	33,6 %	227	577	39,3%
Les Attaques	446	1003	44,5 %	432	1001	43,2%
Andres	440	623	70,6 %	441	620	71,1%
Campagne-Les-Guines	105	196	53,6 %	150	195	76,9%
Louches	48	474	10,1 %	48	474	10,1%
Total	1565	3748	41,8 %	1612	3670	43,9%

Article 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement collectif et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

<u>Indice A</u>	
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte
20	mise à jour du plan au moins annuelle
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
<u>Indice B</u>	
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
+ 10	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
+ 10	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)
+ 10	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)
<u>Indice C</u>	
+ 10	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
+ 10	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2025 est de 87,50 (70 en 2024).

Ouvrages/Réseaux	Indice A			Indice B				Indice C				Valeur de l'Indice (/100)	Variation en %
	+0	+10	+20	+10	+10	+10	+10	+10	+10	+10	+10		
STEP LES ATTAQUES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	<u>90/100</u>	/
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	<u>90/100</u>	/
STEP LICQUES			20	10	10	10	10	0	10	10	10	<u>90/100</u>	/
MICRO-STATION LOUCHES		10		10	10	10	10	0	10	10	10	<u>80 /100</u>	
MOYENNE =												<u>87,5/100</u>	+ 25 %

Article 3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)	Charge brute de Pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Charge brute de Pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité Exercice 2024 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)	Conformité Exercice 2025 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)
STEP de Les Attaques	106.7	80,9	100	100

Article 4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)	Charge brute de Pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Charge brute de Pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité Exercice 2024 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)	Conformité Exercice 2025 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)
STEU de Les Attaques	106.7	80.9	100	100

Article 5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

(Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)	Charge brute de Pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Charge brute de Pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité Exercice 2024 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)	Conformité Exercice 2025 0 ou 100 (Capacité nominale = 228 kg/j)
STEU de Les Attaques	106.7	80,9	100	100

Article 6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU LES ATTAQUES (Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	48,50
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		48,50

STEU LICQUES (Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	19.8
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19.80

STEU CAMPAGNE-LES-GUINES (Données Bilan Annuel Autosurveillance 2025)		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
	Non conforme	
Compostage	Conforme	0,4
	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU	Conforme	
	Non conforme	
Autre : ...	Conforme	
	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,4

Le Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées ainsi :

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'année 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 % (100 % en 2023)

Article 7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab.} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour 2025, Aucune demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement. Le taux de débordement des effluents est donc de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

Cependant, il s'avère que le système d'assainissement de LES ATTAQUES (comprenant les communes de LES ATTAQUES, ANDRES et de BALINGHEM) présente de nombreux dysfonctionnement en temps de pluie.

Une étude diagnostique du système d'assainissement de LES ATTAQUES a démarré sur l'année 2025 et se prolongera sur l'année 2026 avec des inspections télévisées, des tests à la fumée et des contrôles de conformités des particuliers.

Également des eaux claires (mauvais raccordements, sources...) et eaux usées non-domestiques (eaux très grasses) sont collectées sur le secteur de LICQUES, provoquant des mises en charge des réseaux et postes de refoulement, mais aussi des dérèglements au niveau de la STEP de LICQUES.

Afin de résoudre ce problème, le SIRA va lancer également, sur l'année 2026, une étude diagnostique du système d'assainissement de LICQUES.

L'objectif des 2 études est de faire un état des lieux du système, d'en comprendre le fonctionnement, d'identifier les dysfonctionnements ainsi que leur origine et de proposer un programme de travaux hiérarchisés permettant l'amélioration de la collecte et une meilleure préservation du milieu naturel.

Article 8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramenés à 100 km de réseau.} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour 2025, les 11 points noirs sur les réseaux sont =

- ✚ Poste rue du Milieu à ANDRES – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;
- ✚ Poste rue du Marais à BALINGHEM – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;
- ✚ Poste rue du Fort à BALINGHEM – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;
- ✚ Poste rue de la Rivière à ANDRES – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;
- ✚ Poste rue du pont à ANDRES – Eaux parasites lors de fortes précipitations ;
- ✚ Poste Brunet à LES ATTAQUES – En charge régulièrement – entretien hebdomadaire du poste
- ✚ Poste la Plate Rivière à ANDRES – Pas de télésurveillance ;
- ✚ Poste Parmentier à LICQUES – Présence d'eaux parasites et eaux grasses importante – entretien hebdomadaire du poste ;
- ✚ Poste Impasse de la Gare à LICQUES – Présence d'eaux parasites et eaux grasses importante – entretien hebdomadaire du poste ;
- ✚ Poste Rue Antoine de Lumbres à LICQUES – Présence d'eaux parasites et eaux grasses importante – entretien hebdomadaire du poste ;
- ✚ Micro-station de LOUCHES – Pas de télésurveillance ;

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{11}{38,612} \times 100 = 28,5 \text{ points}$$

*Pour l'année 2025, le nombre de points noirs au 100 km est de 28,5
(contre 24 points en 2024)*

Article 9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0	0

Au cours des 5 derniers exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{LN + LN-1 + LN-2 + LN-3 + LN-4}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{0}{(5 \times 37,241)} = 0\%$$

Pour l'année 2025, le taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années est de 0 % (en 2024, il était aussi de 0%).

Article 10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de Bilans conformes}}{\text{Nombres de Bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	% de bilans Conformes
STEU de Les Attaques	12	11	92

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 92 (100 en 2024).

Article 11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		VALEUR
Indice A		
	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	+ 20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	+ 10

	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	+ 20
	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	+ 30
Indice B - Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	+ 10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	+ 10
Indice C - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10
Indice D - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10

Pour 2025, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 76/120

Ouvrages/Réseaux	Indice A				Indice B		Indice C	Indice D	Valeur de l'Indice (/120)
	+20	+10	+20	+30	+10	+10	+10	+10	
STEP LES ATTAQUES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120
STEP CAMPAGNE-LES-GUINES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120
STEP LICQUES	20	10	20	30	10	10	10	0	110/120
MICRO-STATION LOUCHES	20	0	0	0	0	0	0	0	20/120
MOYENNE =									76/120

Article 12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	1 631 285 €	1 466 610 €
Epargne brute annuelle en €	201 571 €	245 890 €
Durée d'extinction de la dette en années	8 ans	6 ans

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Pour l'exercice 2025, la durée d'extinction de la dette est de 6 ans (8 ans en 2024).

Article 13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	14 003,34 €	13 454 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	399 522 €	474 548 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année n	3,50 %	2,84 %

Pour l'année 2025, le taux d'impayés les factures d'assainissement est de 2,84 % (3,50 % en 2024).

Article 14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

✚ Existence d'un dispositif de suivi des réclamations reçues : ☒ Oui ☐ Non

✚ Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

✚ Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0 réclamation

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

$$\text{Taux de réclamations pour l'année 2025} = \frac{0}{1\,612} \times 1\,000 = 0 \text{ pour } 1000 \text{ abonnés}$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (contre 0 en 2024)

Chapitre 4. Financement des investissements

Article 1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	316 353 €	554 586 €
Montants des subventions en €	0 €	193 870 €
Montants des contributions du budget générales en €	0 €	0 €

Article 2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre (Montant restant dû en €)		1 631 285 €	1 466 610 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	156 332 €	169 928 €
	en intérêts	12 380 €	10 931 €

Article 3. Amortissements

	Exercice 2024	Exercice 2025
Dotation aux Amortissements	249 906 €	282 929 €

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements est de 282 929 €
(248 818 € en 2024).

Article 4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Année de réalisation	Montants prévisionnels
Diagnostic du système d'assainissement de LES ATTAQUES (comprenant les communes de LES ATTAQUES, ANDRES et BALINGHEM)	2025-2026	35 000 HT
Diagnostic du système d'assainissement de LICQUES	2025-2026	100 000 € HT

Article 5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux	Année de réalisation	Montants prévisionnels
Travaux sur Réseaux		
Extension du réseau Eaux Usées - Rue du Courgain et Rue du Chevalet - CAMPAGNE	2026	610 000 HT
Travaux sur Ouvrages		
Amélioration de l'autosurveillance et de la télégestion des Stations d'épuration de LES ATTAQUES et de LICQUES Remplacement de matériels divers dans la STEP de LES ATTAQUES (maj autosurveillance) Remplacement de matériels divers dans la STEP de LICQUES (maj autosurveillance) Remplacement de la supervision (remplacement des équipements, sécurisation des sites)	2026	150 000 € HT

Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Article 1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a admis les abandons de créances suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Créances admises en non-valeur suite à un recouvrement infructueux	4 876,96 €	14 804,49 €
Créances éteintes pour surendettement ou liquidation judiciaire	4 547,68 €	3 147,59 €
TOTAL =	9 424,64 €	17 952,08 €

Article 2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
<u>Indicateurs descriptifs des services</u>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 503 habitants	3 641 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	63,70 tMS	68,7 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	370,54 €	384,92 €
<u>Indicateurs de performance</u>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	41,8 %	43,9 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70/100	87,5/100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	9 424,64 €	17 952,08 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	24/100	28,5 / 100
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	92
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	76	76
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8 ans	6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,50 %	2,84 %
P258.1	Taux de réclamations	0	0